



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des Collectivités
Territoriales et de la
Démocratie Locale

Bureau de la démocratie
locale et de l'utilité publique

ARRETE PREFECTORAL
fixant la liste des candidats
pour le second tour des élections législatives
le 18 juin 2017

dans la 1ère circonscription
du département de la Savoie

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur

VU l'article R. 101 du code électoral ;

VU l'ordonnance n°2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

VU le décret n° 2014-272 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Savoie ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les candidatures régulières déposées en préfecture ;

CONSIDERANT que la première circonscription du département de la Savoie est constituée par les cantons suivants : Aix les Bains 1 (canton n°1), Aix les Bains 2 (canton n°2), Bugey Savoyard (canton n°6), La Motte Servolex (canton n°12) et Pont de Beauvoisin (canton n°14 - partie) ;

CONSIDERANT que la première circonscription du département de la Savoie est constituée par les communes suivantes : Aiguebelette le Lac, Aix les Bains, Attignat Oncin, Avressieux, Ayn, Belmont Tramonet, Billième, Bourdeau, Brison Saint Innocent, Champagnoux, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Corbel, Domessin, Drumettaz Clarafond, Dullin, Entrelacs, Entremont le Vieux, Gerbaix, Grésin, Grésy sur Aix, Jongieux, La Balme, La Bauche, La Biolle, La Bridoire, La Chapelle du Mont du Chat, La Chapelle Saint Martin, La Motte Servolex, Le Bourget du Lac, Le Montcel, Lépin le Lac, Les Echelles, Loisieux, Lucey, Marcieux, Méry, Meyrieux Trouet, Motz, Mouxy, Nances, Novalaise, Ontex, Pont de Beauvoisin, Pugny Chatenod, Rochefort, Ruffieux, Serrières en Chautagne, Saint Alban de Montbel, Saint Beron, Saint Christophe la Grotte, Saint Franc, Saint Genix sur Guiers, Saint Jean de Chevelu, Saint Jean de Couz, Saint Maurice de Rotherens, Saint Offenge, Saint Ours, Saint Paul sur Yenne, Saint Pierre d'Alvey, Saint Pierre de Curtille, Saint Pierre de Genebroz, Saint Pierre d'Entremont, Saint Thibaud de Couz, Sainte Marie d'Alvey, Traize, Tresserve, Trévignin, Vérel de Montbel, Verthemex, Vions, Viviers du Lac, Voglans, Yenne.

Sur proposition de Monsieur le sous préfet d'Albertville, secrétaire général par intérim

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste des candidats et de leur remplaçant pour le second tour de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale est arrêtée comme suit :

Panneau	Candidat	Suppléant
4	DORD Dominique	BARBIER Marie-Claire
8	DEGOIS Typhanie	FERRANDIZ Thierry

ARTICLE 2 : Le numéro de panneaux des emplacements d'affichage affecté aux candidats correspond au numéro du tirage au sort effectué le 19 mai 2017.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet d'Albertville, secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et notifié aux maires de la première circonscription pour affichage en mairie et dans chaque bureau de vote.

CHAMBERY, le 13 juin 2017

LE PRÉFET,



Denis LABBÉ